



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 mars 2022  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Soixante et unième session

Vienne, 28 mars-8 avril 2022

### Projet de rapport

#### I. Introduction

##### A. Ouverture de la session

1. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante et unième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 28 mars au 8 avril 2022, selon des modalités hybrides (en salle et à distance). À sa 1014<sup>e</sup> séance, le 28 mars, le Sous-Comité a élu Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) à sa présidence pour la période 2022-2023, en application des dispositions de la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale.
2. Le Sous-Comité a tenu [...] séances.

##### B. Adoption de l'ordre du jour

3. À sa 1014<sup>e</sup> séance, le 28 mars, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Adoption de l'ordre du jour.
  2. Élection à la présidence.
  3. Déclaration de la présidence.
  4. Débat général.
  5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
  6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
  7. Questions relatives :
    - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
    - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.



8. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
10. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
11. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
12. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
13. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
14. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.
15. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.
16. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### C. Participation

4. Ont participé à la session les représentantes et représentants des [...] États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

5. À sa 1014<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, la Ligue des États arabes à participer en tant qu'observateur à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de cette organisation.

6. Les entités suivantes, dotées du statut d'observateur, étaient représentées à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union internationale des télécommunications (UIT) et Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat.

7. Des représentants de l'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente auprès du Comité, ont participé à la session, comme le prévoient les résolutions [65/276](#) et [73/91](#) de l'Assemblée générale.

8. Des représentantes et représentants des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, ont participé à la session : Agence spatiale européenne (ESA), Institut international pour

l'unification du droit privé (UNIDROIT), Observatoire européen austral, Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) et Organisation internationale de télécommunications spatiales (Intersputnik).

9. Ont également participé à la session des représentantes et représentants des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Association de droit international, Association internationale pour l'avancement de la sécurité spatiale, CANEUS International, Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), European Space Policy Institute, For All Moonkind, Institut international de droit spatial (IISL), Moon Village Association, National Space Society, Open Lunar Foundation, Secure World Foundation, Semaine mondiale de l'espace, Space Generation Advisory Council (SGAC), Square Kilometre Array Observatory et Union astronomique internationale (UAI).

10. À sa 1014<sup>e</sup> séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, l'Institut de La Haye pour la justice mondiale et International Peace Alliance (Space) à participer en tant qu'observateurs à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces organisations.

11. Une liste des représentantes et représentants des États, des entités des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.2/2022/INF/[...].

12. Le Sous-Comité a été informé par le Secrétariat que le Guatemala (A/AC.105/C.2/2022/CRP.3) et l'Ouzbékistan (A/AC.105/C.2/2022/CRP.4) avaient déposé des demandes d'admission au Comité, afin que celui-ci les examine à sa soixante-cinquième session, en 2022.

13. Le Sous-Comité a également été informé par le Secrétariat des demandes d'octroi du statut d'observateur permanent auprès du Comité présentées par les organisations suivantes : Access Space Alliance (A/AC.105/C.2/2022/CRP.5), Institut de La Haye pour la justice mondiale (A/AC.105/C.2/2022/CRP.6), Association for the Development of the Atlantic International Research Centre (Air Centre) (A/AC.105/C.2/2022/CRP.7), et International Peace Alliance (A/AC.105/C.2/2022/CRP.14). Les demandes seront examinées par le Comité à sa soixante-cinquième session, en 2022.

## D. Colloque

14. Le 5 avril, l'IISL et le Centre européen de droit spatial (ECSL) ont organisé un colloque sur le thème « National laws and regulations to ensure space sustainability » (Lois et réglementations nationales visant à assurer la durabilité de l'espace). Le symposium a été ouvert par les mots de bienvenue du Président de l'IISL, Kai-Uwe Schrogl, du Président de l'ECSL, Sergio Marchisio, et de la Présidente du Sous-Comité, après quoi le Sous-Comité a entendu les présentations suivantes : « Global North/South perspectives on space sustainability » (Points de vue Nord/Sud sur la viabilité de l'espace), par André Ryple ; « A view from the operators on regulating space sustainability » (Réglementation de la viabilité de l'espace : le point de vue des exploitants), par Aarti Holla-Maini ; « National laws on space sustainability: fragmentations or uniformization ? » (Lois nationales sur la viabilité de l'espace : fragmentations ou uniformisation ?), par Marco Ferrazzani ; « International cooperation for sharing national legal mechanisms and best practices » (La coopération internationale au service de l'échange des mécanismes juridiques nationaux et des meilleures pratiques), par Jenni Tapio ; et « The role of young generations in the quest for space sustainability » (Le rôle des jeunes générations dans la quête de la viabilité de l'espace), par Ruvimbo Samanga. Ces présentations ont été

publiées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat<sup>1</sup>. Après les présentations, le Président de l'ISIL, le Président de l'ECSL et la Présidente du Sous-Comité ont fait des observations finales.

15. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque avait apporté une contribution précieuse à ses travaux.

### **E. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique**

16. À sa [...]e séance, le [...], le Sous-Comité a adopté le présent rapport et clos les travaux de sa soixantième et unième session.

---

<sup>1</sup> [www.unoosa.org/oosa/en/ourwork/copuos/lsc/2022/symposium.html](http://www.unoosa.org/oosa/en/ourwork/copuos/lsc/2022/symposium.html).